



# Assemblée générale

Distr. limitée  
24 mars 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Décision du Comité spécial en date du 14 juin 2007 concernant Porto Rico

### Rapport du Rapporteur du Comité spécial, Bashar Ja'afari (République arabe syrienne)

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1	2
II. Historique. . . . .	2–16	2
A. Généralités. . . . .	2–5	2
B. Statut constitutionnel et politique . . . . .	6–16	3
III. Évolution récente de la situation . . . . .	17–55	6
A. Évolution de la situation politique. . . . .	17–28	6
B. Évolution de la situation militaire . . . . .	29–44	10
C. Situation économique . . . . .	45–55	14
IV. Mesures antérieurement prises par l'ONU . . . . .	56–62	17
A. Généralités. . . . .	56–57	17
B. Mesures prises par le Comité spécial . . . . .	58–61	17
C. Mesures prises par l'Assemblée générale . . . . .	62	18



## I. Introduction

1. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin 2007, le Comité spécial a adopté le projet de résolution A/AC.109/2007/L.7 intitulé : « Décision du Comité spécial en date du 12 juin 2006 concernant Porto Rico ». Au paragraphe 11 de cette résolution, le Comité spécial a prié le Rapporteur de lui rendre compte en 2008 de son application. Le présent rapport a été établi par le Rapporteur du Comité spécial conformément à cette demande. La question de Porto Rico y est examinée à la lumière des rapports précédemment établis par le Rapporteur, des événements politiques et militaires récents survenus à Porto Rico et des mesures prises par les organes des Nations Unies en la matière.

## II. Historique

### A. Généralités

2. Porto Rico<sup>1</sup> est la plus orientale et la plus petite des Grandes Antilles dans la mer des Caraïbes. Elle couvre une superficie de 8 959 kilomètres carrés en comptant les petites îles voisines de Vieques, Culebra et Mona. L'île est, à plus de trois quarts, dominée par une chaîne de montagnes qui la traverse sur toute sa longueur et qui culmine à 1 338 mètres.

3. D'après les chiffres de 2007, la population, essentiellement hispanophone – bien que l'anglais soit également parlé par un certain nombre de Portoricains –, est estimée à près de 3 950 000 habitants. Selon les estimations qui se dégagent du recensement effectué par les États-Unis, Porto Rico a connu un taux de croissance démographique moyen de 0,7 % durant la période 2000 à 2005. En 2007, ce taux a été estimé à 0,39 % environ<sup>1</sup>. Au cours des 40 dernières années, la population de l'île est passée d'une société agraire et traditionnelle à une société industrielle, avec un allongement spectaculaire de l'espérance de vie et un ralentissement de la croissance démographique, ce dernier étant dû, en partie, à l'émigration de quelque 500 000 Portoricains vers les États-Unis d'Amérique, en particulier dans les années 50 et 60. À l'heure actuelle, la population portoricaine habitant aux États-Unis est légèrement plus nombreuse que celle de l'île<sup>2</sup>.

4. La nationalité américaine est accordée aux personnes nées à Porto Rico, mais elles n'ont le droit de voter aux élections présidentielles ou législatives américaines que si elles résident aux États-Unis. En outre, dans une décision rendue en octobre 2006, la Cour suprême de Porto Rico a reconnu l'existence d'une citoyenneté portoricaine en vertu de la Constitution de Porto Rico. Par la suite, le Département d'État portoricain a confirmé l'existence de cette citoyenneté que les Portoricains peuvent revendiquer, suivant une procédure qu'il a établie. En vertu des dispositions actuelles concernant le statut d'État libre associé, la défense, les relations internationales, le commerce extérieur et les questions monétaires sont du ressort des États-Unis tandis que Porto Rico est autonome sur le plan de la fiscalité, des questions sociales et des affaires locales en général.

---

<sup>1</sup> [www.cia.gov/cia/publications/factbook](http://www.cia.gov/cia/publications/factbook), voir Puerto Rico.

<sup>2</sup> Département des affaires fédérales du Gouvernement portoricain et Angelo Falcon du Puerto Rico Policy Institute, 2006.

5. Les principaux partis politiques du territoire diffèrent essentiellement par leur position vis-à-vis du statut politique définitif de Porto Rico, le statu quo ne satisfaisant personne. Le Partido Popular Democrático (PPD) souhaite un élargissement de l'actuel statut d'État libre associé, qui, tout en permettant aux Portoricains de conserver les droits découlant de la nationalité américaine, ferait que Porto Rico ne serait ni un territoire dépendant ni une colonie, mais disposerait d'une autonomie accrue pour ce qui est de la gestion de ses affaires intérieures et d'une plus grande latitude quant à l'établissement de relations régionales et internationales. Le Partido Nuevo Progresista (PNP) souhaite que Porto Rico devienne un État pleinement intégré aux États-Unis d'Amérique. Le troisième parti, le Partido Independentista Puertorriqueño (PIP), est partisan de l'indépendance de l'île<sup>3</sup>. En mai 2007, la scène politique occupée de longue date par ces trois partis a été modifiée par la création d'un nouveau parti politique, le Partido Puertorriqueños por Puerto Rico (PPR), qui a été formellement agréé par la Commission électorale portoricaine. Ce parti, qui se présente comme un parti écologique, est le seul à n'avoir pas pris position sur le statut politique de Porto Rico, bien qu'il affirme que la question doit être réglée. Ce nouveau parti est admis à présenter des candidats aux prochaines élections de novembre 2008<sup>4</sup>.

## B. Statut constitutionnel et politique

6. Porto Rico bénéficie actuellement du statut d'État libre associé aux États-Unis. On trouvera, aux paragraphes 91 à 119 du rapport présenté en 1974 par le Rapporteur du Comité spécial (A/AC.109/L.976), une description détaillée de la Constitution de 1952 de l'État libre associé de Porto Rico. En bref, le Gouvernement comprend : a) un gouverneur élu pour quatre ans lors de chaque élection générale; b) une assemblée législative constituée de deux chambres : le Sénat (27 membres) et la Chambre des représentants (51 membres élus au suffrage direct des adultes lors de chaque élection générale); et c) une cour suprême et les tribunaux qu'elle contrôle. Les États-Unis exercent leur juridiction sur Porto Rico par l'intermédiaire du tribunal fédéral des États-Unis qui se trouve sur l'île. Porto Rico est représentée auprès du Gouvernement des États-Unis par un commissaire résident qui est membre sans droit de vote de la Chambre des représentants des États-Unis mais a le droit de voter dans les comités et commissions dont il est membre. Bien que Porto Rico dispose de ses propres tribunaux, son appareil judiciaire est intégré dans le système juridique fédéral des États-Unis par le biais de la Cour d'appel de la première circonscription judiciaire, et la législation fédérale prime sur la législation locale.

7. Même après l'instauration en 1952 d'un gouvernement constitutionnel à Porto Rico, l'autorité du Congrès des États-Unis sur Porto Rico est demeurée inchangée. Le Congrès américain est investi des pleins pouvoirs sur Porto Rico, l'île conservant une autorité locale dans certains domaines déterminés. Jusqu'à présent, toutes les lois relatives aux relations du territoire avec les États-Unis sont restées en vigueur conformément à la loi sur les relations fédérales (voir A/AC.109/L.976, par. 120 à 132), en vertu de laquelle Porto Rico relève des systèmes commercial, tarifaire et monétaire des États-Unis. Ces derniers sont en outre responsables de la défense de

<sup>3</sup> *Economist Intelligence Unit*, Country Report 2006, Puerto Rico, janvier 2007.

<sup>4</sup> *Caribbean Net News*, 24 mai 2007.

Porto Rico. En 1958, l'Assemblée législative de Porto Rico a demandé que soit modifiée la loi relative aux relations fédérales, mais ces changements n'ont pas été adoptés. En 1959, trois propositions de lois réclamant des amendements au statut politique du territoire ont été présentées au Congrès des États-Unis, mais sont restées sans suite.

8. Un plébiscite auquel le secteur indépendantiste n'a pas participé a été organisé en 1967, offrant aux habitants le choix entre l'indépendance, le statut d'État fédéré faisant partie des États-Unis ou le maintien du statut d'État libre associé. C'est cette dernière option qui a été retenue avec 60,41 % des suffrages. Un plébiscite organisé en 1993 autour de choix quasiment identiques à ceux offerts lors du plébiscite de 1967 a donné les résultats suivants : 48,4 % en faveur du statu quo (État libre associé), 46,2 % en faveur de l'accession au statut d'État de l'Union et 4 % en faveur de l'indépendance. L'Assemblée législative de Porto Rico a par la suite décidé qu'un autre plébiscite serait organisé en 1998. En février 1997, le Congrès des États-Unis a été saisi de la proposition de loi Young, dont l'objet était d'engager le Gouvernement des États-Unis à accepter les résultats du plébiscite qui devait se tenir en 1998. En mars 1998, cette proposition a été adoptée par la Chambre des représentants par un vote serré de 209 voix contre 208, mais, le Sénat n'ayant pas pris de décision avant la fin de la session parlementaire, elle a finalement été abandonnée.

9. Le tout dernier plébiscite, en 1998, s'est déroulé comme prévu bien que le Congrès ne soit pas parvenu à en rendre les résultats contraignants pour le Gouvernement des États-Unis. La formulation des différents choix proposés sur les bulletins de vote a toutefois suscité une vaste polémique. Le Partido Popular Democrático (PPD), partisan du statut d'État libre associé, a fait valoir que, tel qu'il était rédigé, le texte figurant sur les bulletins de vote présentait de manière inexacte le statut d'État libre associé et cherchait délibérément à déconcerter ses partisans en proposant comme alternative un statut de « libre association » dont la définition était très proche de celle retenue pour le statut d'État libre associé. Suite à un avis rendu par la Cour suprême de Porto Rico, un cinquième choix, « aucun des choix ci-dessus » a été proposé aux électeurs, et le PPD a encouragé ses partisans à choisir cette option. Le plébiscite, organisé le 13 décembre 1998, a donné les résultats suivants : 50,4 % pour la formule « aucun des choix ci-dessus », 46,7 % pour la formule « État de l'Union », 2,3 % pour la formule « indépendance », 0,3 % pour la formule « libre association », et 0,06 % pour la formule « État libre associé ».

10. Le 23 décembre 2000, juste avant la fin de son mandat, le Président des États-Unis, William J. Clinton, a créé un groupe de travail sur le statut de Porto Rico. Le 5 décembre 2003, le Président George W. Bush a nommé les 16 membres du Groupe de travail, amendant par la même occasion le décret-loi pris par son prédécesseur de manière à ce que le Groupe de travail n'ait à rendre compte de l'avancement de ses travaux que tous les deux ans et non plus tous les ans. Les dirigeants du PPD, partisan d'un État libre associé, et du PIP, partisan de l'indépendance, ont tous les deux fait observer qu'un tel geste ne signifiait pas que le Président Bush envisageait sérieusement de prendre des mesures concernant le statut politique de Porto Rico dans un avenir proche. Pour sa part, le PNP, partisan du statut d'État de l'Union, a salué l'annonce faite par la Maison Blanche comme étant le signe d'un intérêt pour

le règlement de la question après les élections qui devaient se tenir à Porto Rico et aux États-Unis en novembre 2004<sup>5</sup>.

11. Dans son rapport de décembre 2005, le Président du Groupe de travail sur le statut de Porto Rico a déclaré que, si le statut territorial actuel pouvait demeurer inchangé tant que le Congrès le souhaitait, seules deux options, mis à part le statut de territoire dépendant, étaient valables au regard de la Constitution des États-Unis le statut d'État de l'Union ou l'indépendance totale. Il a estimé que la volonté démocratique du peuple portoricain était primordiale dans la détermination du statut de Porto Rico, afin de fournir au Congrès des États-Unis des orientations claires pour son action future. Le Groupe de travail a préconisé d'aborder la question du statut de Porto Rico en deux étapes<sup>6</sup>. Il a d'abord recommandé d'organiser en 2006 avec l'accord du Gouvernement fédéral, un plébiscite visant à déterminer si le peuple portoricain « souhaitait conserver le statut de territoire américain soumis à la volonté du Congrès, ou s'engager sur une voie constitutionnellement viable aboutissant à un statut permanent autre que celui de territoire lié aux États-Unis ». Il a ensuite recommandé, au cas où les électeurs décideraient de changer le statut actuel, d'organiser un nouveau référendum pour leur permettre de se prononcer entre la formule « État de l'Union » et la formule « indépendance ». Si les électeurs votaient pour le maintien du statut actuel, le Groupe de travail recommandait alors d'organiser à intervalles réguliers des plébiscites destinés à tenir le Congrès informé de la volonté populaire. Dans la déclaration qu'il a faite le 27 avril 2006 devant la Commission de la Chambre des représentants des États-Unis chargée des ressources, C. Kevin Marshall, Vice-Ministre adjoint de la justice et Coprésident du Groupe de travail, a dit que l'option du « nouveau statut d'État libre associé » proposée par le Gouverneur Anibal Acevedo Vilá n'était pas « admise par la Constitution ». Toujours au mois d'avril, le Gouverneur a critiqué cette proposition, qu'il a qualifiée d'antidémocratique<sup>7</sup>. Dans une lettre qu'il a adressée au Groupe de travail le 23 octobre 2007, il a encore évoqué « l'exclusion par le groupe de travail de toute option se rapportant au futur statut du territoire autre que l'accession au statut d'État de l'Union, ou à l'indépendance), tout en réaffirmant sa conviction que la meilleure façon d'avancer était de convoquer une convention constitutionnelle<sup>8</sup>.

12. En décembre 2007, le Groupe de travail a publié son deuxième rapport sur la question du statut de Porto Rico. Il a une nouvelle fois conclu que la Constitution des États-Unis n'offrait que trois options concernant le futur statut de Porto Rico (conserver le lien territorial, accéder au statut d'État de l'Union ou proclamer son indépendance), et a réaffirmé les trois recommandations faites dans son rapport de 2005<sup>9</sup>.

13. De son côté, le Congrès a repris l'examen du statut politique de Porto Rico début 2007, deux propositions de loi visant à régler la question du statut étant alors examinées par le Sous-Comité chargé des affaires insulaires au sein du Comité des ressources naturelles. En mars 2007, des débats ont été organisés sur les deux versions.

<sup>5</sup> *Economist Intelligence Unit*, Country Report, Puerto Rico, décembre 2003.

<sup>6</sup> Rapport du Groupe de travail sur le statut de Porto Rico créé par le Président, décembre 2005.

<sup>7</sup> [www.washingtontimes.com](http://www.washingtontimes.com), 30 avril 2006.

<sup>8</sup> Le texte de la lettre peut être consulté sur [www.fortaleza.gobierno.pr/admin\\_fortaleza/sistema/noticias/1160.doc](http://www.fortaleza.gobierno.pr/admin_fortaleza/sistema/noticias/1160.doc).

<sup>9</sup> Rapport du Groupe de travail sur le statut de Porto Rico créé par le Président, décembre 2007.

14. La proposition de loi intitulée « Puerto Rico Democracy Act of 2007 » (H.R.900) a été déposée à la Chambre des représentants le 7 février 2007. Il y est notamment stipulé que : « La Commission électorale de Porto Rico organisera un plébiscite dans l'île au cours du 111<sup>e</sup> Congrès, et au plus tard le 31 décembre 2009. Le bulletin de vote donnera aux électeurs le choix entre deux options uniquement, lesquelles sont énumérées ci-après : 1) Porto Rico garderait son statut actuel de territoire tel que défini par la Constitution, les lois fondamentales et les politiques des États-Unis; 2) Porto Rico suivrait une voie menant à un statut permanent viable qui ne soit pas celui d'un territoire dépendant ».

15. Une deuxième proposition de loi, intitulée « Puerto Rico Self-Determination Act of 2007 » (H.R.1230) a été déposée à la Chambre des représentants le 28 février 2007. On y reconnaît le droit du peuple portoricain à convoquer une assemblée constituante par laquelle il exercerait son droit naturel à l'autodétermination, et à établir un mécanisme par lequel le Congrès examinerait cette décision.

16. Le 25 octobre 2007, après l'introduction d'un amendement visant à réconcilier les différentes versions, la proposition de loi intitulée « Puerto Rico Democracy Act of 2007 » (H.R.900) a été adoptée par le Sous-comité. À la date de la rédaction du présent rapport, elle n'avait pas encore été déposée devant le Sénat des États-Unis. Ce texte prévoit l'organisation d'un référendum au plus tard le 31 décembre 2009, qui donnera aux Portoricains le choix entre conserver leur statut politique actuel ou lui préférer un nouveau statut. Si la première option devait l'emporter, un référendum serait organisé tous les huit ans à titre de suivi. Si la deuxième option était préférée, un autre référendum serait organisé au plus tard le 31 décembre 2011, donnant aux Portoricains le choix entre l'accès au statut d'État de l'Union « sur un pied d'égalité avec les autres États », ou l'acquisition du statut d'« État souverain totalement indépendant des États-Unis, ou en libre association avec eux ». Quel que soit le choix qui serait fait par le peuple portoricain (statut d'État de l'Union ou libre association avec les États-Unis), le Congrès des États-Unis aurait six mois pour se prononcer<sup>10</sup>.

### **III. Évolution récente de la situation**

#### **A. Évolution de la situation politique**

17. Les dernières élections générales tenues à Porto Rico ont eu lieu en novembre 2004. Il s'agissait d'élire le gouverneur et le représentant de Porto Rico auprès du Congrès des États-Unis, ainsi que les membres du Sénat et de la Chambre des représentants de Porto Rico, et de pourvoir divers postes au sein des administrations municipales et locales. Les prochaines élections générales doivent avoir lieu en novembre 2008.

18. Pour ce qui est du poste de gouverneur, le candidat du PPD, Anibal Acevedo Vilá, ancien Commissaire résident, l'a emporté sur l'ancien Gouverneur Pedro Roselló González (PNP). Avec seulement 0,2 % d'écart entre les candidats, un nouveau décompte des bulletins de vote a été effectué le 8 novembre 2004, et M. Acevedo Vilá a été déclaré vainqueur avec une avance de seulement 3 228 voix. Les résultats des élections n'ont toutefois été proclamés que le 23 décembre 2004,

---

<sup>10</sup> Wikipedia, Puerto Rico Democracy Act of 2007, consulté le 19 mars 2008.

M. Roselló González ayant contesté la validité de certains bulletins. La Cour suprême de Porto Rico s'étant prononcée en faveur de M. Acevedo Vilá, l'affaire a été portée devant la Cour d'appel du premier circuit de Boston où trois juges ont décidé que le problème posé relevait non pas du droit fédéral mais du droit de l'État, et qu'il était donc du ressort de la Cour suprême de Porto Rico.

19. Le PNP a pris le contrôle du pouvoir législatif, détenu jusqu'alors par le PPD, remportant 18 sièges sur 27 au Sénat et 32 sur 51 à la Chambre des représentants. Le Parti indépendantiste (PIP) a conservé l'unique siège qu'il occupait dans les deux chambres.

20. Pour le poste de Commissaire résident (représentant de Porto Rico au Congrès des États-Unis, sans droit de vote), Luis Fortuño, du PNP, a battu Roberto L. Prats Palerm du PPD.

21. En juillet 2005, un vote a été organisé, à l'issue duquel 84 % des votants se sont prononcés en faveur d'une législature monocamérale à Porto Rico. Bien que 22 % à peine des électeurs inscrits sur les listes électorales aient participé à ce référendum, les résultats ont déclenché un processus qui a abouti à l'organisation, en 2007, d'un autre référendum susceptible de conduire à un amendement de la Constitution de Porto Rico et à l'établissement d'un système monocaméral en 2009<sup>11</sup>. Le 29 juin 2007, la Cour suprême de Porto Rico a cependant jugé qu'il n'était pas en son pouvoir d'obliger l'Assemblée législative à lancer un processus d'amendement constitutionnel pour instituer un système législatif unicaméral, proposition qui avait été rejetée par la Chambre des représentants de Porto Rico en janvier 2007<sup>12</sup>.

22. En août 2005, la Cour d'appel du premier circuit à Boston a confirmé l'opinion selon laquelle les citoyens de Porto Rico n'avaient pas le droit de voter aux élections présidentielles aux États-Unis. Elle a estimé que Porto Rico, n'étant pas un État, ne pouvait disposer de membres admis à voter au collège électoral. La Cour avait déjà rejeté cette demande à trois reprises<sup>13</sup>. Un recours introduit devant la Cour suprême des États-Unis a été rejeté en mars 2006. Bien que la Cour suprême n'ait pas commenté sa décision, le Procureur général auprès de la Cour suprême a déclaré qu'elle « était amplement confirmée par le texte de la Constitution, par une tradition solidement établie et par une pratique unanime »<sup>14</sup>.

23. Comme indiqué dans les rapports précédents, hormis les questions de politique générale, trois questions bien précises ont été soulevées devant le Comité spécial ces dernières années, suscitées par le statut politique particulier de Porto Rico et sa relation avec les États-Unis : a) la présence militaire continue des États-Unis à Porto Rico, et notamment sur l'île de Vieques; b) l'emprisonnement aux États-Unis de Portoricains indépendantistes, accusés d'atteinte à la sûreté de l'État et de détention d'armes; et c) l'application de la peine capitale à des Portoricains reconnus coupables d'un crime fédéral.

<sup>11</sup> *The Puerto Rico Herald*, 11 juillet 2005.

<sup>12</sup> [www.eleccionespuertorico.org/referencia/referendum2007\\_en.html](http://www.eleccionespuertorico.org/referencia/referendum2007_en.html), consulté le 19 mars 2008.

<sup>13</sup> *The New York Times*, 5 août 2005.

<sup>14</sup> CNN, 20 mars 2006, [www.cnn.com](http://www.cnn.com); BBC News, 21 mars 2006, [www.bbc.co.uk](http://www.bbc.co.uk).

24. Comme dans les précédents rapports, la question de la présence militaire américaine à Porto Rico sera abordée dans la section consacrée à l'évolution de la situation militaire.

25. La question des Portoricains accusés de sédition et de détention d'armes il y a de cela 25 ans environ, et qui purgent des peines de prison aux États-Unis, a été traitée dans les rapports précédents. En substance, un certain nombre d'organisations portoricaines et de responsables politiques et civils ont fait valoir durant des années qu'il s'agissait essentiellement de prisonniers politiques condamnés à des peines trop lourdes. En août 1999, le Président Clinton a proposé d'accorder la liberté à ces prisonniers à condition qu'ils renoncent solennellement à la violence. Onze des 15 prisonniers concernés ont accepté l'offre, tandis qu'un autre a accepté un arrangement aux termes duquel il serait libéré au bout de cinq ans. Les défenseurs des prisonniers ainsi élargis ont aussi fait remarquer que, du fait de la surveillance étroite exercée sur leurs activités et leurs déclarations en vertu de l'accord conclu, il était pratiquement impossible aux ex-détenus de continuer à militer pour l'indépendance de Porto Rico. En 2002, deux autres prisonniers, sur les 15 concernés à l'origine, ont été libérés<sup>15</sup> (l'un d'entre eux, Antonio Camacho Negrón, a toutefois été à nouveau arrêté par le Bureau d'enquête fédéral (FBI) en août 2006). Les deux derniers prisonniers, Oscar López Rivera et Carlos Alberto Torres, devraient sortir de prison en 2027 et en 2024, respectivement. En juillet 2004, le Comité des droits de l'homme a engagé une campagne pour demander au Président Bush de libérer López Rivera et Torres. Haydée Beltrán, qui purge actuellement une peine de 80 ans, a choisi de défendre sa cause indépendamment du groupe des 15 prisonniers<sup>16</sup>. D'après les médias portoricains, le consensus règne au sein de la population portoricaine en faveur de la libération des personnes emprisonnées dans des affaires liées à la lutte pour l'indépendance de Porto Rico.

26. Le 23 septembre 2005, des agents du FBI ont tué par balle Filiberto Ojeda Ríos, l'une des personnalités les plus controversées de Porto Rico, fondateur en 1976 de Los Macheteros, dont la désignation officielle était « Armée populaire Boricua » (Boricua People's Army). Il s'agissait d'une organisation paramilitaire clandestine qui avait pour objectif de libérer Porto Rico de la domination « coloniale » américaine. Tout au long de la période où il a participé aux menées de ce groupe, Ojeda Ríos a été impliqué dans plusieurs activités criminelles, dont le braquage en 1983 d'un dépôt de la banque Wells Fargo à West Hartford (Connecticut), qui avait rapporté un butin de 7,2 millions de dollars. Ojeda Ríos s'était soustrait à la justice en 1990 alors qu'il avait été libéré sous caution dans l'attente de son procès pour vol. En 1992, il a été jugé et condamné par contumace à 55 ans de prison. Le 20 septembre 2005, des agents du FBI ont encerclé la demeure où il se cachait à Hormigueros (Porto Rico). Ojeda Ríos a été blessé au cours d'une fusillade qui s'est produite le 23 septembre, date d'importance historique pour les indépendantistes. D'après le rapport d'autopsie, il a succombé à une hémorragie après avoir été atteint d'une seule balle. Les circonstances de sa mort ont déclenché une controverse et incité des dirigeants portoricains et américains, notamment le Gouverneur Acevedo Vilá, le Commissaire résident Fortuño et trois membres portoricains du Congrès des États-Unis, à demander l'ouverture d'une enquête

---

<sup>15</sup> [www.boricuanacional.org](http://www.boricuanacional.org).

<sup>16</sup> *The Puerto Rico Herald*, 29 juillet 2004.

indépendante sur les agissements du FBI<sup>17</sup>. À Porto Rico, le sentiment général concernant le décès d'Ojeda Ríos est qu'on l'a délibérément laissé perdre tout son sang. Les médias portoricains ont rapporté que la persécution des indépendantistes s'était intensifiée. Parallèlement, de nombreux éléments de la population portoricaine ont continué à manifester leur inquiétude face aux agissements du FBI à Porto Rico, que beaucoup considèrent comme visant injustement les activistes indépendantistes<sup>18</sup>. En août 2006, le Ministère de la justice des États-Unis a publié un rapport dans lequel il a conclu qu'« [il] n'était pas établi que le FBI avait enfreint la politique relative à l'utilisation de la force pouvant entraîner la mort, ou qu'il avait volontairement laissé mourir Ojeda; par contre, des irrégularités ont été notées dans la manière dont le FBI avait mené l'opération d'arrestation ». Si certains partisans de l'indépendance ont rejeté le rapport, qu'ils considéraient comme une tentative d'étouffer l'affaire, la réaction qu'il a provoquée localement est restée mesurée comparée aux manifestations qui ont secoué l'île en septembre 2005 lorsqu'Ojeda Ríos a été tué<sup>19</sup>.

27. La question de l'application de la peine de mort aux Portoricains reconnus coupables de crimes a été développée de façon détaillée au paragraphe 23 du rapport de 2000 (A/AC.109/2000/L.3). Bien que la peine de mort soit interdite à Porto Rico, le Département américain de la justice a requis la peine capitale contre des Portoricains dans un certain nombre d'affaires, et l'île affiche en conséquence un des taux de condamnation à la peine de mort par habitant les plus élevés de tous les États et territoires des États-Unis. En 2000, la Cour suprême de Porto Rico a jugé que la peine de mort violait la Constitution portoricaine, mais une année plus tard, la Cour d'appel du premier circuit à Boston a annulé le jugement au motif que Porto Rico relevait de la loi fédérale (voir plus haut, par. 5), décision confirmée par la Cour suprême des États-Unis.

28. À Porto Rico, l'opinion publique est vivement opposée à la peine de mort et une coalition réunissant des religieux, des associations locales et responsables politiques s'est engagée à poursuivre la lutte contre les tentatives visant à instaurer la peine de mort sur l'île. À la fin janvier 2008, le Ministre portoricain de la justice, Roberto Sanchez Ramos, et des représentants de la Coalition portoricaine contre la peine de mort ont annoncé lors d'une conférence de presse commune une série de décisions destinées à limiter le nombre de Portoricains encourant la peine de mort devant les tribunaux américains. Ils ont fait valoir que même si l'État libre associé de Porto Rico avait sa propre constitution et ses propres lois qui interdisaient la peine de mort, ces normes étaient actuellement subordonnées à la législation fédérale des États-Unis. Le Ministre a indiqué dans le communiqué que son Département s'était engagé à mener les poursuites judiciaires au niveau local plutôt que fédéral, dans la mesure du possible; qu'il ne déférerait des affaires devant un tribunal fédéral qu'à condition que celui-ci s'engage à ne pas requérir la peine capitale; qu'il demanderait à tous les États requérant l'extradition d'un prévenu

<sup>17</sup> *The Economist*, 29 septembre 2005; *The Nation*, 24 octobre 2005; *The New York Times*, 28 septembre 2005; *The Washington Post*, 29 septembre 2005; [www.democracynow.com](http://www.democracynow.com), 26 septembre 2005; lettre adressée au Directeur du FBI par les représentants José E. Serrano (D-NY), Nydia Velázquez (D-NY) et Luis Gutiérrez (D-IL), 26 septembre 2005, [www.preb.com](http://www.preb.com).

<sup>18</sup> *The Miami Herald*, 27 mars 2006.

<sup>19</sup> CNN World News, 9 août 2006, <http://www.cnn.com/2006/WORLD/americas/08/09/shooting.death/index.html>.

encourant la peine de mort d'y « renoncer » s'il était légalement impossible de refuser l'extradition; enfin, le Ministre de la justice écrirait une lettre « exprimant son opposition » chaque fois qu'un citoyen portoricain risquerait la peine de mort dans une autre juridiction. Cette dernière mesure a d'ailleurs déjà été mise en pratique dans une affaire où un citoyen portoricain était passible de la peine capitale dans l'État de Pennsylvanie<sup>20</sup>.

## B. Évolution de la situation militaire

29. Comme on l'a vu dans des rapports précédents, Porto Rico occupe depuis de nombreuses années une position stratégique militaire importante dans le cadre du Commandement de la région militaire Sud des États-Unis (US Southern Command). Outre ses autres installations militaires à Porto Rico, la marine des États-Unis a opéré de 1941 au 1<sup>er</sup> mai 2003 dans la petite île de Vieques, qui compte 9 500 habitants et est située à 13 kilomètres de la côte est de Porto Rico. Vieques a été utilisée pour les tirs d'appui de l'artillerie navale, l'entraînement aux tirs air-sol et les exercices d'assaut amphibie. On trouvera des détails sur les exercices militaires menés à Vieques durant la période pendant laquelle la marine américaine possédait une partie de l'île, et sur les campagnes de désobéissance civile, les arrestations et les procès qui en ont découlé, dans de précédents rapports du Comité spécial (A/AC.109/1999/L.13, par. 18 à 22, A/AC.109/2000/L.3, par. 24 à 30, A/AC.109/2001/L.3, par. 29 à 38, et A/AC.109/2002/L.4, par. 27 à 36). Selon un communiqué de presse publié après la cessation des opérations militaires, le Département de la marine demeure responsable du nettoyage environnemental des lieux et démolirait et enlèverait toutes les installations et structures dans la zone (pour de plus amples détails sur le processus qui a débouché sur le retrait de la marine des États-Unis de Vieques, voir A/AC.109/2005/L.3, par. 27 à 29).

30. À la suite de ce retrait, trois questions connexes restaient à clarifier : a) le développement futur de Vieques et son nettoyage; b) les conclusions définitives concernant les effets des exercices militaires sur la santé des résidents de Vieques; c) l'avenir de la station navale de Roosevelt Roads sur l'île principale de Porto Rico.

31. S'agissant du développement de Vieques, le Gouvernement portoricain a annoncé en 2002 le lancement d'un plan d'investissements dans les infrastructures et la création d'emplois, d'un montant de plus de 50 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, au titre du programme *Renacer Viequense*<sup>21</sup>. En janvier 2005, le Gouvernement portoricain a rendu public un plan-cadre pour le développement durable de Vieques et de Culebra. Ce plan prévoyait un développement respectueux de l'environnement et recommandait l'adoption d'une politique d'encouragement de l'écotourisme qui mettrait en valeur les charmes naturels de ces îles. Porto Rico attire un nombre toujours croissant d'entreprises touristiques; en 2003, un hôtel de 156 chambres (Wyndham Martineau Bay Hotel) a ouvert ses portes<sup>22</sup>, et un autre (Starwood's W Retreat and Spa) devrait ouvrir à la fin 2008.

---

<sup>20</sup> Coalition mondiale contre la peine de mort, site Web, 5 mars 2008, <http://www.worldcoalition.org/modules/smartsection/item.php?itemid=263>.

<sup>21</sup> [www.fortaleza.gobierno.pr](http://www.fortaleza.gobierno.pr), 6 juin 2002 et 20 octobre 2002.

<sup>22</sup> Associated Press, 25 février 2003.

32. Vieques a été découpée en plusieurs parties aux fins des activités de nettoyage. La partie ouest a été transférée au Département de l'intérieur des États-Unis, à la municipalité de Vieques et au Puerto Rico Conservation Trust. La partie est a, quant à elle, été transférée au Fish and Wildlife Service (Service de protection de la faune et de la flore) du Département de l'intérieur des États-Unis et sera intégrée au Sanctuaire national d'espèces sauvages de Vieques<sup>23</sup>.

33. En ce qui concerne le nettoyage de Vieques, le bureau du Commissaire résident de Porto Rico a annoncé le 9 mai 2003, que la Commission des forces armées du Sénat des États-Unis avait adopté un amendement dans lequel elle ordonnait à la marine, en coopération avec le Département de l'intérieur et l'Environmental Protection Agency (EPA), de lancer à Vieques un projet de nettoyage des terres qui avaient été transférées au Département de l'intérieur.

34. Le 5 janvier 2004, l'EPA a annoncé l'ouverture d'une enquête sur certaines zones de la partie orientale de Vieques en vertu de la loi sur la conservation et la remise en état des ressources. Dans le cadre de cette enquête, des prestataires de services engagés par la marine américaine ont effectué des prélèvements de terrain en surface et en sous-sol et ont puisé de l'eau dans la nappe phréatique grâce à 10 puits installés récemment. L'EPA, en coopération avec le Conseil portoricain de la qualité de l'environnement, a dirigé l'enquête. Le 13 août 2004, l'Agence a proposé d'inclure les anciens sites de la marine situés à Vieques et les anciens sites de l'armée de terre à Culebra dans la Liste des priorités nationales du Superfund. L'inscription officielle de Vieques sur la liste des sites renfermant les déchets les plus dangereux aux États-Unis a été annoncée par l'EPA le 7 février 2005. Peu après, la marine a annoncé qu'elle avait inscrit à son budget 76 millions de dollars pour le nettoyage de Vieques pour la période allant de 2006 à 2009<sup>24</sup>. À la fin 2004, la marine avait dépensé un total de 17,8 millions de dollars pour les activités de nettoyage à Vieques et estimait que 112 millions de dollars supplémentaires seraient nécessaires pour achever le nettoyage de la partie ouest et partie est de l'île.

35. À la fin 2004, l'armée avait déjà repéré 17 sites susceptibles d'être contaminés dans la partie ouest de Vieques. Une enquête menée en 2005 sur les activités de nettoyage a conclu que, dans le cas de neuf de ces sites, aucune autre mesure ne s'imposait. Selon le rapport de la marine, sur les huit sites restants, cinq présentaient de faibles niveaux de contamination et aucun risque inacceptable n'avait été identifié en dehors de celui que présentaient les décharges de déchets. La marine a estimé que le coût total du nettoyage de la partie ouest de Vieques avoisinerait 25 millions de dollars<sup>25</sup>. Dans la partie ouest de Vieques, la marine possédait des entrepôts de munitions, jusqu'en 1948, date à laquelle elle a mis fin à ses activités sur ce site. Les activités ont repris de 1962 jusqu'à la clôture définitive du site, en 2001. Cette même année, la marine a transféré 1 254 hectares au Département de l'intérieur, 1 618 hectares à la municipalité de Vieques et 323 hectares au Puerto Rico Conservation Trust.

36. Dans la partie est de Vieques, la marine a recensé 20 aires de conservation et d'élimination des déchets et 23 autres zones critiques susceptibles d'être contaminées. La marine a estimé que le coût total du nettoyage de la partie est de

<sup>23</sup> Environmental Protection Agency, 1<sup>er</sup> décembre 2004, [www.epa.gov/region02/vieques/history](http://www.epa.gov/region02/vieques/history).

<sup>24</sup> *The Puerto Rico Herald*, 9 février 2005.

<sup>25</sup> Rapport du *Congressional Research Service* au Congrès intitulé « *Vieques and Culebra islands: An Analysis of cleanup status and costs* », 7 juillet 2005.

Vieques avoisinerait 106 millions de dollars<sup>24</sup>. Des engins non explosés et des restes d'engins explosés, contenant des substances dangereuses, ont été trouvés dans d'anciennes aires de tir de la partie est du site de Vieques, ainsi que dans les eaux des zones avoisinantes. La marine avait utilisé quelque 5 908 hectares dans la partie est de Vieques, pour des exercices d'assaut amphibie et des entraînements au tir air-sol. Dans cette partie de l'île se trouvait une aire de détonation des restes explosifs, qui a servi de nombreuses années aux activités d'entraînement. L'entraînement militaire dans la partie est de Vieques a pris fin en 2003 lorsque la marine a transféré cette zone au Département de l'intérieur.

37. En février 2005, le site de l'île de Vieques a été ajouté à la Liste des priorités nationales de l'Environmental Protection Agency (EPA), établie pour aider l'Agence à repérer les sites qui doivent faire l'objet d'enquêtes plus approfondies. La Liste des priorités nationales recense les sites renfermant les déchets les plus dangereux des États-Unis.

38. En juin 2007, la marine américaine, en consultation avec l'EPA, le Conseil portoricain de la qualité de l'environnement et le Service de la pêche et de la faune sauvage des États-Unis ont mis au point un plan prévoyant la participation de la population afin de répondre aux préoccupations de la communauté et de promouvoir la participation de chacun au nettoyage de la partie orientale de Vieques. Ces plans ont été soumis aux observations du public jusqu'en septembre 2007.

39. Le 27 septembre 2007, l'EPA a annoncé qu'elle avait signé un accord interinstitutionnel fédéral avec le Département de la marine, le Département de l'intérieur et le Gouvernement de Porto Rico au sujet du nettoyage de Vieques. Par cet accord, il a été décidé de procéder à un examen minutieux de l'incidence sur l'environnement des activités présentes et passées menées à Vieques et de prendre les mesures nécessaires pour protéger l'environnement et la santé de la population voisine. L'objectif de cet accord est de faciliter la coopération et les échanges entre toutes les parties intéressées. Carlos W. López Freytes, Président du Conseil portoricain de la qualité de l'environnement, a qualifié l'accord de « succès de l'État libre associé de Porto Rico, car il garantit que le Conseil participera, en tant que coresponsable, aux décisions concernant le nettoyage du site ».

40. L'île de Culebra, située à 15 kilomètres environ au nord de Vieques, faisait elle aussi partie des sites d'entraînement de la marine. Bien que les activités militaires y aient pris fin en 1975 pour des raisons de sécurité publique, le nettoyage de l'île s'est fait très lentement, en partie en raison des problèmes juridiques que posait l'utilisation de fonds fédéraux à cette fin. Une fois la question réglée, le corps du génie de l'armée de terre américaine a commencé à éliminer partiellement les munitions au sol en 1995. En 2004, le corps du génie a consacré 4,8 millions de dollars à l'élimination des munitions et l'armée prévoyait de dépenser 2,3 millions de dollars en 2005<sup>26</sup>. Le 3 avril 2005, le Conseil portoricain de la qualité de l'environnement a annoncé que le corps du génie de l'armée américaine s'était vu confier un contrat de 1,9 million de dollars pour procéder au nettoyage de Culebra. Ce nettoyage consisterait à éliminer et à évacuer toutes les munitions et tous les explosifs qui se trouvaient dans les zones précédemment recensées au titre du programme relatif aux sites utilisés antérieurement aux fins de la défense<sup>27</sup>. L'armée

<sup>26</sup> Rapport du *Congressional Research Service* au Congrès intitulé « *Vieques and Culebra islands: An Analysis of cleanup status and costs* », 7 juillet 2005.

<sup>27</sup> *The Puerto Rico Herald*, 4 avril 2005.

a estimé qu'il faudrait encore 30,1 millions de dollars pour compléter le nettoyage et prendre les mesures voulues face aux incidences sur la santé, la sécurité et l'environnement<sup>26</sup>.

41. Concernant les effets que les exercices militaires ont pu avoir sur la santé des habitants de Vieques, le débat se poursuit entre la marine, qui maintient que ses bombardements et autres exercices n'ont pas été préjudiciables à la santé des habitants, et ceux qui affirment que des incidences anormalement élevées de cancer et d'autres maladies ont été enregistrées sur l'île. Une étude réalisée par la Federal Agency for Toxic Substances and Disease Registry sur les voies de contamination possibles entre le champ de tir de la marine et la zone civile a conclu en août 2003 qu'il n'y avait pas de risques apparents pour la santé publique<sup>28</sup>. Néanmoins, une étude réalisée par le Ministère portoricain de la santé a conclu en mai 2005 qu'entre 1980 et 1984 et 1995 et 1999, les risques de cancer à Vieques avaient augmenté d'environ 35 %.

42. La troisième question connexe concerne l'avenir de la base navale de Roosevelt Roads, qui a abrité les forces navales américaines du Commandement de la région militaire sud des États-Unis de 1941 au 31 mars 2004. Construite à l'extrémité est de Porto Rico, à 11 kilomètres de l'île de Vieques, la base s'étalait sur 3 485 hectares et employait environ 4 800 personnes, à titre permanent ou temporaire. Selon ses estimations, la marine injectait chaque année plus de 300 millions de dollars dans l'économie locale. Le commandant en chef de la flotte atlantique, a laissé entendre en janvier 2003 que, sans Vieques, les installations de Roosevelt Roads ne seraient plus nécessaires<sup>29</sup> et le Congrès des États-Unis a officiellement approuvé, le 24 septembre 2003, la fermeture de la base navale dans le cadre d'une proposition de loi sur les dépenses en matière de défense adoptée à Washington. Le Commissaire résident de Porto Rico, qui s'était opposé à la fermeture de la base navale et s'était battu pour que les terrains soient transférés au gouvernement du territoire, a déclaré que les autorités portoricaines seraient en mesure de prendre part aux décisions concernant l'avenir des terrains occupés par la base et qu'elles disposeraient de 40 % des produits de la vente des terres<sup>30</sup>. Le 2 octobre 2003, le Président Bush a signé la décision de fermeture de la base navale de Roosevelt Roads; celle-ci a effectivement fermé le 30 janvier 2004 et son statut a été modifié : Roosevelt Roads a cessé d'être une base militaire américaine, pour acquérir un statut intérimaire.

43. Le Commissaire résident de Porto Rico a annoncé en 2004 que les autorités portoricaines, en coopération avec le Pentagone, avaient entrepris de mettre en valeur les terres dès la fermeture de la base. Il a expliqué que le Département du commerce avait élaboré un plan d'exploitation désigné sous le nom de Portal del Futuro de Puerto Rico, auquel le Département américain de la défense et le Gouverneur étaient favorables<sup>31</sup>. Ce plan prévoyait de consacrer 1 565 hectares à des projets d'investissement privés et publics et de protéger 1 370 hectares de marais, d'habitats naturels et de mogotes. Cette exploitation était toutefois subordonnée à l'évaluation de l'environnement par la marine. Le Gouverneur a

<sup>28</sup> Agency for Toxic Substances and Disease Registry, communiqué, 18 décembre 2002.

<sup>29</sup> Associated Press, 11 et 16 janvier 2003.

<sup>30</sup> *Caribbean Insight*, vol. 26, n° 33 (2003).

<sup>31</sup> [www.house.gov/acevodo-vila](http://www.house.gov/acevodo-vila), 16 décembre 2003.

proposé de transformer la zone en aéroport de façon à permettre à d'autres compagnies aériennes d'assurer la liaison avec Porto Rico.

44. La marine a expliqué qu'elle compte se défaire de l'ensemble des terrains, dans le cadre du Navy's Base Realignment and Closure Program Management Office (BRAC), certaines parties étant destinées à l'État libre associé de Porto Rico, et d'autres transférées à d'autres départements de l'administration fédérale américaine, le reste étant destiné à une vente publique. Dès le début 2008, quelque 12 kilomètres carrés de l'ancienne base navale de Roosevelt Roads ont été mis en vente aux enchères publiques par un groupe commercial agissant au nom du programme BRAC du Département de la marine<sup>32</sup>.

### C. Situation économique

45. Porto Rico a une économie industrialisée, qui présente certaines particularités du fait de son insularité et de ses liens institutionnels étroits avec les États-Unis. Le produit intérieur brut par habitant est estimé à 19 600 dollars pour 2007, celui des États-Unis s'élevant à 46 000 dollars<sup>33</sup>. Les résultats économiques sont étroitement liés au cycle commercial des États-Unis, à leur régime fiscal et au niveau des transferts fédéraux. En 2006, le secteur manufacturier a représenté 42 % du produit intérieur brut, et l'agriculture moins de 1 %. Il existe un important secteur manufacturier de haute technologie, dont les activités dans les domaines pharmaceutique et électronique, comme dans celui de la fabrication d'instruments scientifiques et de précision, sont considérables<sup>34</sup>.

46. L'industrialisation de Porto Rico a été stimulée par l'*Industrial Incentive Act* de 1954, qui donnait certains avantages aux entreprises nord-américaines implantant des usines dans l'île. En particulier, l'article 936 du Code fédéral des impôts leur octroyait de généreux avantages fiscaux, y compris le droit de rapatrier leurs bénéfices sans payer d'impôts. Au fil des ans, ces politiques ont contribué à faire de Porto Rico un poste avancé hors frontières<sup>35</sup> du secteur manufacturier américain, transformant l'économie de l'île, autrefois dominée par les plantations de sucre, en une économie industrielle moderne. Néanmoins, le Congrès a décidé en 1996 de commencer à réduire progressivement ces incitations fiscales dans le cadre de la loi de finances rectificative pour les supprimer définitivement le 31 décembre 2005<sup>36</sup>.

47. Ces dernières années, l'un des principaux objectifs de la politique économique portoricaine a donc été de préparer l'économie aux répercussions de la suppression progressive des exonérations fiscales octroyées au titre de l'article 936, en réduisant la dépendance de l'île vis-à-vis de l'industrie manufacturière et en favorisant, en particulier, le développement des secteurs de la haute technologie et du tourisme. Certaines entreprises internationales, en particulier les entreprises pharmaceutiques et celles qui fabriquent du matériel médical, ont trouvé un moyen d'atténuer les répercussions de la suppression de l'article 936. L'acquisition du statut de sociétés étrangères contrôlées leur permet de tirer parti de l'article 901 du Code des impôts,

---

<sup>32</sup> [http://www.bracpmo.navy.mil/bracbases/roosevelt\\_roads/default.aspx](http://www.bracpmo.navy.mil/bracbases/roosevelt_roads/default.aspx), et <http://www.roosey-roads.com/>, consulté le 18 mars 2008.

<sup>33</sup> [www.cia.gov](http://www.cia.gov) (18 mars 2008).

<sup>34</sup> *Economist Intelligence Unit*, Country Profile 2007, Porto Rico (mars 2008).

<sup>35</sup> *Ibid.*, Country Profile 2005, Porto Rico.

<sup>36</sup> *Journal of Commerce* (23 janvier 2006).

qui n'impose des taxes fédérales sur les bénéfices que lorsque ceux-ci sont rapatriés dans les 50 États des États-Unis.

48. Dans l'ensemble, le secteur manufacturier s'est rapidement développé; il représente actuellement 42 % du produit intérieur brut, contre 20 % dans les années 60, et emploie 139 000 personnes (11 % de la population active); 50 % des bénéfices de l'industrie proviennent du secteur de la chimie (et principalement de l'industrie pharmaceutique). L'industrie pharmaceutique reste l'un des secteurs les plus robustes de Porto Rico, grâce aux avantages décrits ci-dessus dont elle bénéficie en vertu de l'article 901. Les industries grosses consommatrices de main-d'œuvre, telles que la confection et la production alimentaire, dominantes jusque dans les années 70, représentent aujourd'hui moins de 8 % des gains du secteur manufacturier.

49. Le secteur de l'agriculture est peu important et en déclin : en 2006, il représentait 0,4 % du PIB, contre 1,4 % en 1990. Le nombre de travailleurs employés dans ce secteur est passé de 35 000 en 1990 à 26 000 en 2006, soit 2,1 % de la population active.

50. Malgré le ralentissement de l'économie en 2001, après une expansion ininterrompue de l'activité dans le secteur du bâtiment pendant cinq ans, la construction de logements a conservé son dynamisme grâce à la progression constante du nombre de ménages. Porto Rico affiche un taux élevé de propriétaires de logements (près des trois quarts des ménages). Il est néanmoins à craindre que ce secteur finisse par être touché par la tendance générale actuelle du marché du logement. Depuis 2001, l'activité du secteur public dans le secteur du bâtiment, construction de logements exclue, concerne plus de la moitié du secteur de la construction industrielle et commerciale.

51. En 2003, les autorités portoricaines ont annoncé le lancement d'un programme de dépenses d'équipement et de travaux publics destiné à stimuler l'économie (partie d'une enveloppe d'un montant total de 6 milliards de dollars sur quatre ans), prévoyant la construction d'un mégaport sous la direction de la Port of the Americas Authority, pour lequel elles ont promis un montant total de 250 millions de dollars. L'investissement total est estimé à 750 millions de dollars, et l'on espère que le projet créera quelque 12 000 emplois directs et indirects sur une période de 10 ans. La première des quatre phases de ce projet, qui concernait la construction des jetées 4, 5 et 6, a été achevée en novembre 2004, avec deux mois d'avance sur les délais prévus et pour un coût de 40 millions de dollars<sup>37</sup>. En mars 2005, la Banque de développement du Gouvernement a accepté le déblocage de fonds pour la deuxième phase du projet, qui devrait coûter 70 millions de dollars et s'achever en 2009. Il est prévu de lancer cette phase au deuxième trimestre 2008<sup>38</sup>.

52. Au cours des cinq dernières années, le tourisme a connu une progression stable à Porto Rico. En mars 2007, les médias ont annoncé que l'île avait accueilli 5,6 millions de touristes au cours de l'année 2006, soit une augmentation de 3,4 % par rapport à 2005<sup>39</sup>. Ce secteur est lui aussi une source importante d'emplois, quelque 20 000 personnes travaillant dans l'industrie hôtelière. On estime en outre qu'à chaque centaine d'emplois dans l'industrie hôtelière, correspondent

<sup>37</sup> [www.portoftheamericas.com](http://www.portoftheamericas.com).

<sup>38</sup> *The Puerto Rico Herald*, 4 mars 2005; [www.portoftheamericas.com](http://www.portoftheamericas.com).

<sup>39</sup> Associated press, 13 mars 2007.

178 emplois dans des activités connexes. Au total, quelque 4,5 % de la population active sont employés dans ce secteur d'activité<sup>34</sup>.

53. Lorsqu'il est entré en fonctions en janvier 2005, face à un important déficit budgétaire, le Gouverneur Acevedo Vilà a décidé de stabiliser les finances publiques; il a présenté un budget de « transition » pour l'exercice 2005/06, destiné à mettre un terme à la détérioration des finances publiques, mais le Parlement a rejeté cette proposition de budget, qui visait à augmenter les recettes publiques pour couvrir les dépenses. Le 1<sup>er</sup> mai 2006, Porto Rico a dû faire face à une crise de trésorerie sans précédent dans l'histoire du pays : 43 organismes publics et 1 536 écoles publiques ont dû être fermés et 95 000 travailleurs se sont retrouvés sans emploi. La crise a pris fin lorsqu'un accord concernant une nouvelle réforme fiscale a été trouvé, le 10 mai, un jour seulement avant une série de manifestations que les syndicats voulaient organiser pour perturber l'économie de l'île, et le jour même où, en raison de la crise, le Moody's Investors Services a réduit la cote des obligations de Porto Rico à une valeur de rebut<sup>40</sup>. Le 5 juillet 2006, la presse a annoncé que le Gouverneur de Porto Rico avait signé la veille une loi établissant pour la première fois sur l'île une taxe à la vente allant jusqu'à 7 %, taux que les parlementaires estiment trop élevé<sup>41</sup>. Le budget public de 2007/08, approuvé en juin 2007, prévoit des réductions supplémentaires des dépenses, qui répondent à la nécessité de poursuivre une politique de discipline fiscale<sup>34</sup>.

54. L'analyse la plus exhaustive de l'économie de Porto Rico réalisée au cours des 75 dernières années, intitulée « Economy of Puerto Rico: restoring Growth »<sup>42</sup>, a été menée conjointement par le Center for the New Economy à San Juan et la Brookings Institution à Washington, en 2005. Cette analyse porte sur les performances économiques de l'île, de son essor après la Seconde Guerre mondiale jusqu'à sa stagnation, ces 25 dernières années, y compris les faibles taux d'emploi, le secteur privé relativement restreint, les chiffres du commerce et l'efficacité des systèmes éducatif, financier et fiscal, la conclusion étant que, pour relancer la croissance, il faudrait augmenter le taux d'emploi, tant en encourageant les personnes à chercher un emploi qu'en améliorant l'offre d'emplois dans le secteur privé<sup>43</sup>.

55. Le 20 février 2008, la Chambre de commerce de Porto Rico a organisé à l'intention des investisseurs américains et autres une conférence intitulée « Investir en faveur de la croissance », pour leur présenter la situation relative aux investissements à Porto Rico et les possibilités offertes. Le Président de la Conférence a expliqué que cette manifestation exprimait la volonté de Porto Rico de « conserver une économie forte, fondée principalement sur l'industrie manufacturière, comme celle de Porto Rico, tout en stimulant la croissance d'autres secteurs, tels que les services, la finance et les assurances, ainsi que le développement des technologies et de la connaissance ». Tous les organismes publics s'occupant des divers secteurs de l'économie ont également participé à la Conférence. Destinée à donner un coup de fouet à l'économie portoricaine, elle était

<sup>40</sup> www.nytimes.com, 9 mai 2006.

<sup>41</sup> www.herald.com, 5 juillet 2006.

<sup>42</sup> S. M. Collins, B. P. Bosworth et M. A. Soto-Class, éd., *The Economy of Puerto Rico : restoring Growth*, Brookings Institution Press, Washington; et Center for the New Economy, San Juan, 2006.

<sup>43</sup> www.usanewswire (25 mai 2006).

organisée pour encourager les investisseurs étrangers à examiner de plus près les possibilités qui s'offrent à eux dans les domaines de la finance, de l'immobilier, de la biotechnologie, de l'assurance, du commerce de détail, des communications, du tourisme et des soins de santé<sup>44</sup>.

## **IV. Mesures antérieurement prises par l'ONU**

### **A. Généralités**

56. Depuis 1953, les États-Unis conservent la même position quant au statut de Porto Rico et à la compétence des organes des Nations Unies pour l'examiner, en s'appuyant sur la résolution 748 (VIII) de l'Assemblée générale en date du 27 novembre 1953, par laquelle l'Assemblée les a déchargés des obligations qui étaient les leurs au titre du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies. Au paragraphe 9 de cette résolution, l'Assemblée générale a exprimé sa conviction que, conformément à l'esprit de la résolution, aux idéaux exprimés dans la Charte des Nations Unies, aux traditions du peuple des États-Unis d'Amérique et au progrès politique accompli par le peuple de Porto Rico, il serait dûment tenu compte de la volonté du peuple portoricain et de celle du peuple des États-Unis dans la conduite de leurs relations conformément à leur statut juridique, et aussi dans le cas où l'une ou l'autre des parties à l'association consentie d'un commun accord désirerait apporter une modification aux termes de cette association. Depuis, les États-Unis maintiennent que Porto Rico a exercé son droit à l'autodétermination, est pleinement autonome, a décidé librement et démocratiquement de constituer une association libre avec eux et, en conséquence, comme l'indique explicitement la résolution susmentionnée, ne relève plus de la compétence de l'ONU. Les Portoricains favorables à la décolonisation et à l'indépendance contestent cette affirmation.

57. On trouvera des renseignements sur les mesures prises par les organes de l'ONU concernant Porto Rico avant 1974 dans le rapport de 1973 du Rapporteur (A/AC.109/L.976). On trouvera les renseignements concernant les années postérieures dans les documents suivants : A/AC.109/L.1191 et Add.1 (pour la période allant de 1974 à 1976); A/AC.109/L.1334 et Add.1 à 3 (pour 1977 et 1978); A/AC.109/L.1436 (pour la période allant de 1979 à 1981); A/AC.109/L.1572 (pour la période allant de 1981 à 1985); A/AC.109/1999/L.13 (pour la période allant de 1984 à 1998); A/AC.109/2000/L.3 (pour 1999); A/AC.109/2001/L.3 (pour 2000); A/AC.109/2002/L.4 (pour 2001); A/AC.109/2003/L.3 (pour 2002); A/AC.109/2004/L.3 (pour 2003); A/AC.109/2005/L.3 (pour 2004); A/AC.109/2006/L.3 (pour 2005); et A/AC.109/2007/L.3 (pour 2006).

### **B. Mesures prises par le Comité spécial**

58. À sa première séance, le 22 février 2007, en adoptant les recommandations relatives à l'organisation des travaux présentées par le Président (voir A/AC.109/2007/L.2), le Comité spécial a décidé de retenir la question intitulée « Décision du Comité spécial, en date du 12 juin 2006, concernant Porto Rico » et de l'examiner en séances plénières.

<sup>44</sup> www.wow.com (consulté le 20 mars 2008).

59. Aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, les 5 et 14 juin 2007, le Président du Comité spécial a appelé l'attention sur un certain nombre de communications reçues d'organisations ayant exprimé le souhait d'être entendues par le Comité au sujet de Porto Rico. Aux mêmes séances, le Comité spécial a décidé de faire droit à ces demandes et a entendu les représentants des organisations en question à ses 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances comme indiqué ci-après (voir A/AC.109/2007/SR.5 et 6) :

- 5<sup>e</sup> séance : Celina Romany Siaca (Colegio de Abogados de Puerto Rico); Fernando Martin [Puerto Rican Independence Party (PIP)]; Eduardo Villanueva Muñoz (Portavoz Comité Pro Derechos Humanos); Enrique Baquero (Fundación Acción Democrática Puertorriqueña); Wilma Reverón (Comité Puerto Rico En La Onu); Manuel Rivera [Puertorriqueños Unidos En Acción (PUA)]; Paula Santiago (Nationalist Party of Puerto Rico); Argiris Malapanis (Socialist Workers Party); Luis Vega Ramos [House of Representatives (Puerto Rico)]; Aledia Centeno Rodríguez (Frente Patriótico Arcibeño); Dinorah La Luz (American Association of Jurists); Eduardo Bhatia (Office of the Governor of Puerto Rico in the United States); Dominique A. Gilormini-De Garcia (Fuerza Electoral Puertorriqueña Movement); César J. Pérez Lizasuain (Estudiantes de Derecho Hostosianos Pro Independencia); Carlos M. Hernández López (Frente Autonomista); Benjamin Ramos Rosado (ProLibertad Freedom Campaign); Ismael Guadalupe Ortiz (Vieques, Si!); Marie Merrill Ramirez (Colectivo de Trabajo Pro-Independencia de Mayagüez); et Jannette Ramos Garcia (Unidad en La Acción, Coordinadora Nacional Rompiendo el Perímetro);
- 6<sup>e</sup> séance : Mary Anne Grady Flores (Ithaca Catholic Worker Vieques Support Group); Julio A. Muriente Pérez (Movimiento Independentista Nacional Hostosiano); Betty Brassell (United for Vieques); Héctor Iván Santos (PROELA); Manuel A. Rodríguez Banchs (Frente Socialista); Pedro Colón Almenas (Socialist Workers Movement); Erasto Zayas Nuñez (Gran Oriente Nacional de Puerto Rico).

60. À la 5<sup>e</sup> séance, le 14 juin, le représentant de Cuba, s'exprimant également au nom de la République bolivarienne du Venezuela, a présenté le projet de résolution A/AC.109/2007/L.7.

61. À la 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, après avoir entendu les déclarations des représentants de Sainte-Lucie (au nom du Mouvement des pays non alignés), de la République bolivarienne du Venezuela, de la République arabe syrienne et de la République islamique d'Iran, le Comité spécial a adopté le projet de résolution A/AC.109/2006/L.7 sans le mettre aux voix. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de Cuba et du Nicaragua.

### **C. Mesures prises par l'Assemblée générale**

62. L'Assemblée générale n'a été saisie d'aucun projet de résolution sur la question à sa soixante-deuxième session.